



**Arrêté interdisant le stationnement des véhicules – 73, rue d'Auronne
A partir du vendredi 08 novembre 2024 pour une durée de deux semaines**

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC (Aveyron),

VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment, son article R-225,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules afin de permettre à la S.A.R.L. « SEGALA FAÇADES » sise à LA CANOURGUE (48500) 11, impasse du Sauvetterre, de réaliser des travaux de ravalement de façade chez Madame GERBE Laurence, 73, rue d'Auronne, dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façades chez Madame GERBE Laurence, 73, rue d'Auronne, **le stationnement des véhicules y sera interdit, du vendredi 08 novembre 2024 pour une durée deux semaines.**

Article 2 :

La SARL « SEGALA FAÇADES » assurera la mise en place de la signalisation adéquate.

Article 3 :

La SARL « SEGALA FAÇADES » en charge des travaux, le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Corps des Sapeurs-Pompiers de SAINT-GENIEZ-D'OLT.

Fait à SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC, Le 07 novembre 2024

Marc BORIES
Maire de la Commune

